



## LOI DE 1905 : EN GRAND DANGER

Comme si toutes les contre-réformes n'étaient pas suffisantes, entraînant manifestations, ras le bol, violences, le Président de la République entend dorénavant s'attaquer et remettre en cause la loi de 1905 dès le début 2019. Par le biais d'une fiscalité dérogatoire il mettrait en place un financement public déguisé des cultes.

En réalité et de façon très claire il revient sur les deux principes essentiels de la loi de 1905 :

- La non reconnaissance des cultes
- Le non financement des religions

C'est une remise en cause totale de la loi de 1905 avec la possibilité de donner un « label gouvernemental » à certains cultes reconnus, qui pourraient ainsi bénéficier du matériel et de l'argent.

Ce projet remet fondamentalement en cause la loi de séparation des églises et de l'Etat. C'est une remise en cause d'une valeur essentielle de notre République : la laïcité. Ce que veut faire aujourd'hui le Président de la République en reconnaissant les cultes et en le finançant, c'est renouer avec « le Concordat ».

En remettant en cause la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le Président de la République s'inscrit dans les modifications profondes du 25 décembre 1942, INACCEPTABLE !

L'UD FO 60 qui s'est toujours inscrite dans les principes et valeurs de la loi de 1905 ; profondément attachée à la laïcité, s'associe et soutient sans réserve l'appel de la libre pensée auprès des laïcs et leurs associations mais également auprès du mouvement ouvrier et syndical et d'une façon plus générale, à tous les démocrates et républicains.

L'UD FO 60 rappelle son attachement à toutes les valeurs de la République de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

CREIL, le 26 novembre 2018